

## **DEMANDE DE** SECOND LIVRET DE FAMILLE

(Décret n°74-449 du 15 mai 1974 relatif au livret de famille et à l'information des époux et parents sur le droit de la famille, Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2006 modifié fixant le modèle de livret de famille) 1 - fixe les motifs de délivrance d'un second livret 2 - prévoit les conditions de délivrance 3 - dit que le demandeur doit s'adresser à l'officier d'Etat Civil du lieu de sa résidence

Identité du ou des demandeurs (nom en majuscules)	☐ Mme ☐ M (cocher la case correspondante)	
	Nom :	
	Prénom :	
	Adresse: (n°-voie-code postal-ville)	
Motif de la demande (ne cocher qu'une seule case)	☐ Perte, vol ou destruction du premier livret	
	Divorce / séparation des titulaires (jugement / convention de divorce / séparation de corps / mésentente entre les époux / séparation de fait)	
	☐ Changement de filiation / noms / prénoms des personnes du livret (sous réserve de restitution du premier livret)	
Mode de délivrance : (ne cocher qu'une seule case)	Reproduction (uniquement sur présentation du premier)	
	Production d'un nouveau (premier livret absent)	
	Je motive ma demande par les considérations suivantes :	
(Situation exacte)		
	A Les Noës-près-Troyes, le	
	Signature,	
Réservé à l'administration	MERCI DE TRANSMETTRE LE LIVRET AUX MAIRIES CONCERNÉES :	
	1	
	2	
	PUIS RETOUR, POUR DELIVRANCE AU DEMANDEUR A :  LA MAIRIE DE LES NOËS-PRES-TROYES	

N° de téléphone de la personne à contacter : .....

## **RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES**

(en cas d'absence du premier livret)

PARENT 1 :	PARENT 2:
Nom 1 <sup>ère</sup> partie	Nom 1 <sup>ère</sup> partie
Nom 2 <sup>ème</sup> partie	Nom 2 <sup>ème</sup> partie
Prénoms	Prénoms
Né(e) le à	Né(e) le à
Vationalité	Nationalité
1)	(1)
	<u>ENFANTS</u>
1) Nom 1 <sup>ère</sup> partie	2) Nom 1 <sup>ère</sup> partie
Nom 2 <sup>ème</sup> partie	Nom 2 <sup>ème</sup> partie
Prénoms	Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(1)	(1)
3) Nom 1 <sup>ère</sup> partie	4) Nom 1 <sup>ère</sup> partie
Nom 2 <sup>ème</sup> partie	Nom 2 <sup>ème</sup> partie
Prénoms	Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(1)	(1)
5) Nom 1 <sup>ère</sup> partie	6) Nom 1 <sup>ère</sup> partie
Nom 2 <sup>ème</sup> partie	Nom 2 <sup>ème</sup> partie
Prénoms	Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
à	à
(1)	(1)
7) Nom 1 <sup>ère</sup> partie	8) Nom 1 <sup>ère</sup> partie
Nom 2 <sup>ème</sup> partie	Nom 2 <sup>ème</sup> partie
Prénoms	Prénoms
Né(e) le	Né(e) le
a	a
(1)	(1)
(1) Le cas échéant date et lieu de décès	
<u></u>	
VOTA: Détenir un livret de famille est obligatoire po	our tout couple marié ou pour tout couple non marié ay

des itifs. peut (Art L 441-2 et R 645-8 du code pénal). La mairie constatant qu'un livret est incomplet peut le confisquer et l'adresser aux mairies concernées pour qu'il soit mis à jour avant de le remettre à son titulaire.

REMISE DU LIVRET : Date :	Signature :